



ARRETE MUNICIPAL n° 54 / 2026

Objet : Réglementation de la circulation dans l'agglomération le 13 septembre 2026.

Nous Maire de Jublains,

Vu le livre I du Code des Communes, article L 131 et suivants,

Vu les règlements ayant pour objet la conservation des routes et la liberté de la circulation,

Considérant que le vide grenier, mis en place par le L'Association des Parents d'élèves de Jublains-Hambers le 13 septembre 2026 nécessite une réglementation particulière en ce qui concerne la circulation,

Arrêtons :

Article 1 : Le Dimanche 13 septembre 2026 de 06 heures à 20heures, la vitesse de circulation, sur la Rue de Doucé à partir du n°14 jusqu'à la sortie de l'agglomération en direction de la Chapelle-au-riboul sera limitée à 15 km / heure.

Article 3 : Des panneaux "limitation de vitesse" seront implantés aux endroits concernés.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne à Laval
- M. le Préfet de Mayenne
- l'Unité Territoriale Nord Mayenne
- le chef de l'ATDN

A Jublains, le 03 août 2026

Le Maire,
Alain RONDEAU